Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025301-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-301	Nomenclature 4.1
Ressources Humaines – Bilan triennal de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Les LDG (Lignes Directrices de Gestion) définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité, à travers différentes thématiques telles que les effectifs, la formation, le temps de travail, l'égalité professionnelle, l'absentéisme ou encore les conditions de travail. Elles fixent également les orientations générales relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des agents publics.

Établies pour une durée maximale de six ans, les LDG peuvent être révisées, en tout ou partie, au cours de cette période selon la même procédure. Il est ainsi proposé de réaliser un bilan triennal de la mise en œuvre des LDG adoptées en 2021.

Au-delà de l'obligation légale, ce bilan poursuit plusieurs objectifs :

- dresser un état des lieux général des actions prévues : actions réalisées, reportées, annulées ou faisant l'objet de nouvelles programmations,
- identifier les difficultés rencontrées et les leviers d'amélioration possibles,
- actualiser et ajuster les LDG en cohérence avec le projet de mandat,
- revoir les critères de sélection en matière d'avancement de grade et de promotion interne.

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le bilan triennal et l'actualisation des lignes directrices de gestion 2022-2024 tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025301-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction